

## Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 3 avril 2013 portant modification de la proposition relative aux charges de service public de l'électricité pour 2013

Participaient à la séance : Philippe de LADOUCKETTE, président, Olivier CHALLAN BELVAL, Hélène GASSIN, Jean-Pierre SOTURA et Michel THIOILLIERE, commissaires.

La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a établi le 9 octobre 2012 sa proposition de charges de service public de l'électricité pour 2013.

La CRE est amenée à modifier les charges de trois entreprises locales de distribution (ELD), à savoir SICAP Pithiviers, SICAE de la Somme et du Cambrasis et, Régie communale de Montdidier, pour corriger des erreurs matérielles relatives au montant des charges à couvrir.

Par ailleurs, les régies d'électricité de Saint-Michel-de-Maurienne, de Saint-Martin-la-Porte, d'Orelle et de Le Thyl se sont regroupées au cours de l'année 2012 pour former le syndicat d'électricité Synergie Maurienne. La création de cette nouvelle entité n'avait pas été formellement annoncée lors de l'estimation des charges prévisionnelles, si bien que des charges prévisionnelles ont été affectées à trois des quatre régies sur la base des charges constatées au titre de 2011. Ces charges n'ont plus lieu d'être. Les charges de la nouvelle entité ont été évaluées.

	Charges prévisionnelles au titre de 2013	Charges constatées au titre de 2011 (+)	Charges prévisionnelles au titre de 2011 (-)	Charges prévisionnelles 2011 (+)	Contributions recouvrées 2011 (-)	Reliquats antérieurs à 2011 (+)	Charges prévisionnelles 2013 (=)
<b>S.I.C.A.P Pithiviers</b>	13 477 065	9 672 466	10 263 626	5 388 019	5 388 019	0	<b>12 885 905</b>
<b>S.I.C.A.E. de la Somme et du Cambrasis</b>	7 190 612	1 859 589	2 843 010	2 888 300	2 888 300	3 392	<b>6 210 584</b>
<b>Régie communale de Montdidier</b>	1 367 530	784 746	1 009 600	1 022 082	1 022 082	0	<b>1 142 676</b>
<b>Syndicat d'Electricité Synergie Maurienne</b>	219 516	202 186	205 412	216 117	216 117	0	<b>216 290</b>
<b>Régie d'électricité de Saint-Michel-de-Maurienne</b>	Suppression						
<b>Régie d'électricité de Saint-Martin-la-Porte</b>	Suppression						
<b>Régie municipale d'électricité d'Orelle</b>	Suppression						
<b>Régie d'électricité de Le Thyl</b>	Suppression						

Les charges des autres opérateurs restent inchangées.

Le total des charges prévisionnelles de service public de l'électricité pour 2013 s'élève à 7 190 M€.

La contribution au service public de l'électricité pour 2013 permettant de financer les charges prévisionnelles 2013 est estimée à 18,8 €/MWh.

Fait à Paris, le 3 avril 2013

Pour la Commission de régulation de l'énergie,  
Le président,

Philippe de LADOUCETTE